

Pêche électrique
Le Parlement
européen vote
l'interdiction

PAGE 6

Le Parlement européen demande l'interdiction de la pêche électrique

Inattendu, le vote doit beaucoup à la mobilisation d'ONG et de pêcheurs

Le retournement est spectaculaire. Contre toute attente, le Parlement européen s'est prononcé, mardi 16 janvier en séance plénière, pour l'interdiction totale de la pêche électrique. Le vote a d'autant plus surpris les observateurs que la majorité obtenue est sans appel : 402 députés européens se sont prononcés pour l'interdiction, 232 ont voté contre et 40 se sont abstenus. Ce choix tranché et la forte médiatisation de la controverse sur les chaluts à électrodes ont cependant occulté d'autres enjeux techniques du nouveau règlement, dénoncés par certaines ONG.

Le cheminement législatif du texte – destiné à fixer l'encadrement de la politique commune de la pêche – va se poursuivre : avant d'être formellement adopté, celui-ci doit encore faire l'objet de négociations entre le Parlement, la Commission et le Conseil européen.

Le vote surprise des eurodéputés doit beaucoup à la mobilisation éclair d'une coalition hétéroclite d'ONG de protection de l'environnement et de plusieurs associations de pêcheurs artisans. Selon ces derniers, la pêche électrique – qui consiste à envoyer des impulsions dans les sédiments pour en déloger les poissons – a un effet désastreux sur la biodiversité puisqu'elle électro-

**Le ministre
Nicolas Hulot
a affirmé
l'opposition de
la France à cette
technique, qu'il
a qualifiée de
« folie absolue »**

cute indistinctement un grand nombre d'organismes benthiques – c'est-à-dire vivant sur le fond des océans. Mais, selon ses partisans, cette technique serait moins destructrice pour le milieu marin que les chaluts classiques et elle permettrait d'économiser le carburant.

« Victoire formidable »
« C'est une victoire formidable pour les océans, pour les pêcheurs artisans et pour l'Europe », s'est félicitée Claire Nouvian, fondatrice de Bloom, l'association qui a fédéré l'opposition à cette pêche. Les eurodéputés socialistes, de même que le groupe des écologistes se sont également réjouis de l'issue du vote, marqué par une prise de parole forte de l'eurodéputé français Yannick Jadot (EELV).

Ce dernier a accusé, en séance, la Commission d'avoir « menti

sur les fondements scientifiques » de sa proposition d'étendre l'utilisation de la pêche électrique. Interdite en 1998, celle-ci avait été partiellement réautorisée, fin 2006, sur proposition de Bruxelles. L'exécutif européen se prévalait pour prendre cette décision d'un rapport d'experts du Comité scientifique, technique et économique de la pêche, alors qu'en réalité cette expertise – récemment exhumée par Bloom – ne recommandait pas l'octroi de dérogations et émettait des réserves.

En dépit de cet avis, chaque Etat membre peut, depuis début 2007, électrifier 5 % de ses chalutiers à perche opérant en mer du Nord. Selon les associations de défense de l'environnement et les pêcheurs artisans français, les Pays-Bas, principaux utilisateurs de cette méthode, sont allés bien au-delà de ce seuil de 5 %. Interrogés par *Le Monde*, les services de la Commission font valoir que deux nouveaux rapports d'experts, en 2012 et en 2016, sont favorables à l'extension de la pêche électrique.

Interrogé à l'Assemblée nationale sur cette question, le 16 janvier, le ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a salué le vote du Parlement européen comme « une très bonne nouvelle » et a affirmé l'opposition de la France à cette

technique de pêche qu'il a qualifiée de « folie absolue ». Pendant les négociations, qui devraient durer plusieurs mois, « la France continuera à être impliquée et à dénoncer cette pratique de pêche qui a non seulement un impact sur l'environnement marin mais aussi sur la ressource halieutique », a déclaré le ministre.

D'autres points contestés

Cependant d'autres points du projet de règlement demeurent contestés par des défenseurs de l'environnement marin. « Le Parlement européen a affaibli les mesures qui permettent la protection des mers européennes depuis des décennies », a ainsi déclaré Björn Stockhausen, responsable de la politique de la pêche pour Seas at Risk.

L'ONG assure qu'à l'issue de ce vote il n'existe plus de contraintes quantitatives destinées à réduire les prises de poissons immatures et de petite taille – exigence nécessaire, selon elle, au maintien des capacités de reconstitution des stocks. En l'état du texte voté par le Parlement, poursuit Seas at Risk, « ce sera à des groupes régionaux d'Etats membres de déterminer et d'appliquer de telles recommandations régionales, si tant est que de telles mesures de réduction de prises soient décidées ». ■

STÉPHANE FOUCART